

Daniel GARRIGUE
Député de la Dordogne

Monsieur Bruno LEMAIRE
Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la
Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire
Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75007 Paris

Nos réf : DG/GP/11-68-1

Paris, le 13 juillet 2011

Monsieur le Ministre,

Plusieurs départements du grand Sud-Ouest – Dordogne, Charentes, Lot-et-Garonne – sont confrontés depuis plusieurs mois à un état de sécheresse tout-à-fait inhabituel et beaucoup plus marqué que dans d'autres régions.

En Dordogne, les missions d'enquête menées en liaison avec la DDT ont fait apparaître des pertes de 65% sur la production de printemps des prairies temporaires, de 75% sur les prairies permanentes, une deuxième coupe inexistante et une perte de 50% sur le maïs et le fourrage.

Même si certains secteurs ont pu profiter plus récemment de quelques précipitations, celles-ci ne suffisent pas à compenser le déficit en eau des périodes antérieures.

Les éleveurs sont les plus gravement menacés par cette situation, car si aucune mesure n'intervient, ils risquent, à brève échéance, d'être contraints à vendre leurs bêtes et donc, à décapitaliser leur exploitation. Mais les autres exploitants – notamment les céréaliers et les arboriculteurs – sont également sévèrement touchés.

Différentes mesures deviennent désormais nécessaires et urgentes :

- L'approvisionnement : les professionnels ont eux-mêmes contribué à organiser l'approvisionnement en paille et en foin des agriculteurs les plus touchés. Mais tout doit être mis en oeuvre pour assurer la continuité de cet effort et pour en atténuer les coûts.

- La trésorerie des exploitations : c'est un problème majeur pour des exploitations qui avaient été déjà touchées par les crises précédentes. Déjà fortement endettés, les exploitants ne demandent pas de nouveaux prêts, mais des mesures propres à soulager immédiatement leur trésorerie : report des remboursements d'emprunt avec prise en charge des frais et des intérêts par l'Etat, année blanche en termes de cotisations sociales, paiement immédiat de tous les dossiers MAE,...

- Les aides : Trois questions sont soulevées :
 - Atténuation ou mise à l'écart de la règle de minimis.
 - Révision des taux de spécialisation applicables en matière de calamités agricoles pour ne pas pénaliser la polyculture.
 - Intervention d'aides de l'Etat pour permettre de débloquer les aides prévues par les Conseils régionaux (1 million d'euros en Aquitaine) et généraux (200 000 € en Dordogne). D'autres aides pourraient être encore prévues par ces collectivités.

- L'accès à l'eau : Il y a un enjeu vital et urgent qui est de permettre l'accès aux ressources en eau pour permettre, par l'irrigation, la production du maïs d'encilage indispensable à l'alimentation des bovins. Or, dans un contexte marqué par la sécheresse, toute interprétation restrictive ferme l'accès à l'eau. Il paraît donc indispensable d'ouvrir des facilités, même très ciblées.

C'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Ministre, que nous vous demandons de prendre très vite les mesures nécessaires et de bien vouloir nous recevoir, dans les meilleurs délais, afin de vous exposer la gravité de la situation et les besoins du monde agricole.

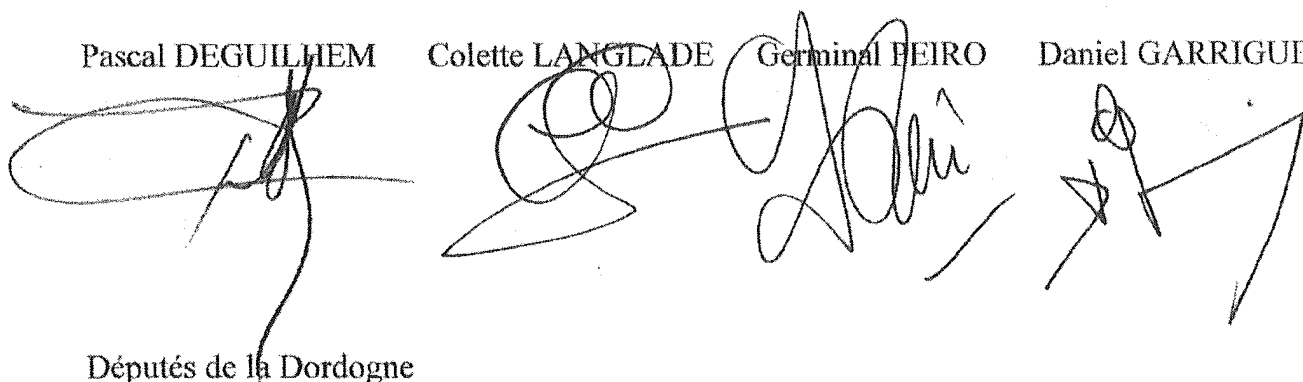
Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Pascal DEGUILHEM

Colette LANGLADE

Germinal PEIRO

Daniel GARRIGUE



Députés de la Dordogne